

Le premier décembre deux mil vingt-deux, convocation pour le conseil municipal du treize décembre deux mil vingt-deux à 20H.

**Ordre du jour**

Lotissement La Fontaine : présentation d'une esquisse par A et T Ouest

Attribution des subventions aux écoles pour 2023

Révision des tarifs communaux pour 2023

Comptes rendus des différentes commissions

Aménagement de la place François Prigent : avancement des travaux

Aménagement de Lanveguen : point sur le dossier

Arrêt de bus de Lanveguen : demande de subvention à la Région

Programme Voirie 2022

Pacte Finistère 2030

Equipement de la commune en Visio-protection

Appel à projet DETR 2023

Mission d'archivage

Utilisation des crédits par anticipation

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Gestion du personnel

Questions diverses

Aline CHEVAUCHER, maire

---

## **Session ordinaire**

Le treize décembre deux mil vingt-deux à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, O. MONCUS, A. MARC, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, MY. LE MESTRE, JM. SEVERE, M. QUILLEVERE, K. KERNEIS, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, JJ. HIRRIEN, H. GUENA, M. VILLENEUVE, G. KERBIRIOU, D. CAZUC, H. BEAUMIN

Mme Karine KERNEIS a été nommée secrétaire.

Excusés : JP CAER, E. TANGUY, M.H. PETIT-CHOPIN, A. LE BIAN, A. BOULC'H

Absent : D. LE GALL

## **Lotissement La Fontaine : présentation d'une esquisse par A et T Ouest**

Mme le Maire remercie M. Stéphane SIMON d'être présent ce soir pour présenter au conseil municipal une esquisse du futur lotissement La Fontaine.

En effet, c'est le cabinet A et T Ouest qui assure la maîtrise d'œuvre sur ce dossier.

Le projet compte 21 lots avec des surfaces allant de 662 M2 pour le plus grand à 325 M2 pour le plus petit. L'extension future est déjà prévue. Le permis d'aménager va être déposé très bientôt.

Mme le Maire invite les conseillers à faire part de leurs observations.

Le conseil municipal valide l'esquisse présentée.

## **Révision des tarifs communaux pour 2023**

Mme le Maire rappelle que chaque année le conseil municipal fait le point sur les tarifs communaux, tarifs récapitulés dans l'annexe ci-jointe.

Dans un contexte de crise énergétique, Mme le Maire propose, afin d'observer l'évolution des coûts de l'énergie, le maintien des tarifs actuels pour une année.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de maintenir les tarifs actuels pour 2023. Il prend acte de la démolition du Mille Club en octobre 2022.



## TARIFS 2023

	Tarif 2022	Proposé pour 2023	Voté
<b>Droits de place (Recettes 2021 et 2022 : 0,00 €)</b>			
Marchands ambulants, manèges, petits cirques	78,00 €	78,00 €	78,00 €
Branchement électrique	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Pizzaiolo et autres par mois	36,00 €	36,00 €	36,00 €
<b>Bibliothèque (Recettes 2021 : 1 723,50 € / Recettes 2022 : 1 071,00 €)</b>			
Abonnement adulte à partir de 18 ans	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Abonnement adulte à partir de 18 ans extérieur	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Abonnement étudiants, chômeurs	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Abonnement étudiants, chômeurs extérieurs	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Forfait famille estivant	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Amende	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Enfants de moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Recettes cimetière (Recettes 2021 : 9 496,66 € / Recettes 2022 : 4 156,00 €)</b>			
Concession trentenaire par m <sup>2</sup>	52 €	52 €	52 €
Concession cinquantenaire par m <sup>2</sup>	89,00 €	89,00 €	89,00 €
Colubarium	887,40 €	887,40 €	887,40 €
Taxe de dépôt	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Taxe de reprise	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Taxe de dispersion	33,00 €	33,00 €	33,00 €
<b>LOCATION DE SALLES</b>			
<b>Mille-Club (Recettes 2021 : 450,00 € / Recettes 2022 : 1 000,00 €)</b>			
<b>Crystal (Recettes 2021 : 359,00 € / Recettes 2022 : 4 774,00 €)</b>			
Association plouénanaise	Gratuit		
Particulier de la Commune	100 €		
Particulier extérieur à la Commune	200,00 €		
Entreprise de la Commune	150,00 €		
Entreprise ou association extérieure à la Commune	200,00 €		
Association plouénanaise organisant une manifestation à but lucratif	75 €		

*Caution équivalente au prix de location*

## CRISTAL

### MANIFESTATIONS A BUT NON LUCRATIF

#### ASSOCIATIONS PLOUENAINAISES

Réunions, assemblées, apéritifs, arbres de Noël des écoles

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Voté
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Grande salle</b>					
200 m <sup>2</sup>					
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Voté
Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Office</b>					
		Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Proposé pour 2023	Voté
		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

### AUTRES UTILISATEURS DE LA COMMUNE

Banque, Cie d'assurances, entreprises, comité d'entreprises

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Voté
19,00 €	19,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €
<b>Grande salle</b>					
200 m <sup>2</sup>					
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Voté
137,00 €	137,00 €	68,00 €	68,00 €	68,00 €	68,00 €
		<b>FORFAIT :</b>		Voté	Voté
		359,00 €	359,00 €	359,00 €	359,00 €
		Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Proposé pour 2023	Voté
		52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
<b>Office</b>					

## ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Assemblées générales, réunions, rencontres sportives et culturelles

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
19,00 €	19,00 €	19,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €
<b>Grande salle</b>					
200 m <sup>2</sup>					
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
137,00 €	137,00 €	137,00 €	68,00 €	68,00 €	68,00 €
		FORFAIT :	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
			359,00 €	359,00 €	359,00 €
<b>Office</b>					
			Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
			52,00 €	52,00 €	52,00 €

## AUTRES UTILISATEURS EXTERIEURS

Banque, Cie d'assurances, entreprises, comités d'entreprises, expositions

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
35,00 €	35,00 €	35,00 €	137,00 €	137,00 €	137,00 €
<b>Grande salle</b>					
200 m <sup>2</sup>					
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
257,00 €	257,00 €	257,00 €	137,00 €	137,00 €	137,00 €
		FORFAIT :	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
			593,00 €	593,00 €	593,00 €
<b>Office</b>					
			Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
			68,00 €	68,00 €	68,00 €

## MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF

### ASSOCIATIONS PLOUENANAISES

Lotos, concours, spectacles, banquets

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
Gratuit	Gratuit	Gratuit	52,00 €	52,00 €	52,00 €
<b>Grande salle</b>					
200 m <sup>2</sup>					
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
69,00 €	69,00 €	69,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
FORFAIT :					
			177,00 €	177,00 €	177,00 €
<b>Office</b>					
			Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
			35,00 €	35,00 €	35,00 €

## AUTRES UTILISATEURS DE LA COMMUNE ET ACTIONS HUMANITAIRES (Hors loto)

Banques, Cie d'assurances, entreprises, comité d'entreprise...

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
19,00 €	19,00 €	19,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €
<b>Grande salle</b>					
200 m <sup>2</sup>					
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
137,00 €	137,00 €	137,00 €	68,00 €	68,00 €	68,00 €
FORFAIT :					
			359,00 €	359,00 €	359,00 €
<b>Office</b>					
			Tarifs 2022	Proposé pour 2023	voté
			52,00 €	52,00 €	52,00 €

## ASSOCIATIONS ET AUTRES UTILISATEURS EXTERIEURS

Concours, spectacles, banquets, lotos

*Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai*

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
52,00 €	52,00 €	52,00 €	171,00 €	171,00 €	171,00 €
<b>Grande salle</b>					
200 m <sup>2</sup>					
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
427,00 €	427,00 €	427,00 €	171,00 €	171,00 €	171,00 €
		FORFAIT :			Voté
			827,00 €	827,00 €	827,00 €
<b>Office</b>					
200 m <sup>2</sup>					
		Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Proposé pour 2023	Voté
		104,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €
					Voté

*Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre*

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées			
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
35,00 €	35,00 €	35,00 €	137,00 €	137,00 €	137,00 €
<b>Grande salle</b>					
200 m <sup>2</sup>					
Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté	Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Voté
342,00 €	342,00 €	342,00 €	171,00 €	171,00 €	171,00 €
		FORFAIT :			Voté
			747,00 €	747,00 €	747,00 €
<b>Office</b>					
200 m <sup>2</sup>					
		Tarifs 2022	Proposé pour 2023	Proposé pour 2023	Voté
		104,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €
					Voté



Il sera demandé aux associations d'être vigilants lors de l'utilisation des salles au niveau de l'extinction des lumières et de la régulation du chauffage dans l'intérêt de tous et pour éviter au maximum les délestages.

La mise en réseau des bibliothèques de HLC sera finalisée en 2023. Il y aura un tarif unique sur le territoire de 10 euros par adulte, gratuité jusqu'à 28 ans. Le conseil municipal sera amené à délibérer ultérieurement sur ce point.

### **Subventions aux écoles pour 2023**

Mme LE BOULCH récapitule les subventions versées aux écoles en 2022 :

#### **Fournitures scolaires**

Pour tout élève de l'école privée de Kerellon domicilié à PLOUENAN une subvention de 35 euros.

Il est rappelé que l'école publique Simone Veil bénéficie d'un crédit équivalent pour l'achat, par la commune, des fournitures scolaires.

#### **Piscine**

Prise en charge totale par la commune de l'activité « Piscine » (soit 2, 10 euros par séance et par enfant de PLOUENAN) dans les trois écoles sur trois cycles (soit trente séances par enfant sur sa scolarité en primaire et maternelle). Les déplacements en car sont pris en charge par HLC.

#### **Activités extra-scolaires**

Aux écoles privée et publique de la commune une subvention extra-scolaires de 20 euros par élève de PLOUENAN. Cette subvention permet aux écoles de financer librement certaines activités.

Mme le Maire propose la reconduction à l'identique des subventions aux écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le maintien, pour 2023, des subventions aux écoles.

### **Demande de l'école Diwan de versement du forfait scolaire 2022/2023**

Mme le Maire donne lecture de la demande de l'école DIWAN de SAINT POL DE LEON de versement du forfait scolaire 2022/2023.

Douze enfants de PLOUENAN sont scolarisés dans cet établissement.

Mme le Maire propose de verser à l'école DIWAN le même forfait que celui versé à l'école privée de Kerellon soit 720 euros par enfant de PLOUENAN.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de verser à l'école DIWAN de SAINT POL DE LEON un forfait de 720 euros par enfant de PLOUENAN soit pour 12 enfants, 8 640 euros.

Les membres du conseil municipal engagent un débat sur l'école DIWAN : quelle est la motivation des familles, apprentissage du breton dans toutes les écoles....

### **Comptes rendus des différentes commissions**

#### **Commission « Environnement, cadre de vie, urbanisme, habitat, développement économique »**

M. MONCUS rend compte de la commission qui s'est réunie le 4 octobre 2022.

Il récapitule les sujets abordés :

- Salle omnisport, rénovation ou nouvelle salle, salle des associations ou pas. FIA, Finistère Ingénierie Assistance, peut aider à cette réflexion. Pour ce faire une réunion est prévue le jeudi 5 janvier 2023 avec Axelle RALLY du BATY.
- Eclairage public : nouveaux horaires
- Illuminations de NOEL
- Vidéo-protection
- Lotissement DILASSER

#### **Commission « Travaux, voirie, réseaux, équipements communaux, matériel »**

##### **Programme Voirie 2022**

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise COLAS a terminé le « Programme Voirie 2022 » pour 87 633,90 €HT pour un marché d'un montant de 99 967,40 €HT. Ceci s'explique par une remise commerciale de 3 000 €HT en raison des retards pris dans la réalisation des programmes 2021 et 2022. et un réajustement des quantités de matériaux.

M. CAER, adjoint à la voirie, va convoquer prochainement sa commission pour l'élaboration du « Programme Voirie 2023 ».

##### **Boulodrome**

Des demandes de devis sont en cours pour la réalisation du bardage.

## **Aménagement de la Place François Prigent : avancement des travaux**

Mme le Maire fait le point sur les travaux d'aménagement de la Place François Prigent qui ont commencé le 28 novembre 2022. La fin des travaux est prévue pour mars/avril 2023. Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 10H.

Mme le Maire rappelle que le Département du Finistère, lors de la commission permanente du 2 mai 2022, a décidé d'attribuer, dans le cadre du dispositif « Pacte Finistère 2030 » pour l'année 2022, une subvention d'investissement d'un montant de 43 796 euros pour la Tranche 1 de ce projet. Cette tranche comprend toutes les études et tous les travaux réalisés en 2022.

## **Pacte Finistère 2030 Volet 1 Année 2023 : requalification de la Place François Prigent Tranche 2**

Mme le Maire présente de nouveau le dispositif « Pacte Finistère 2030 » qui est un Pacte en 4 volets :

Volet 1 : petits projets communaux réalisés dans l'année

Volet 2 : projets structurants d'intérêt communautaire

Volet 3 Projets d'intérêt départemental et régional

Volet 4 Ingénierie au service des territoires.

Les projets « Volet 1 » pour l'année 2023 doivent être déposés avant le 31 décembre 2022.

Elle propose de présenter une demande de subvention au titre de ce dispositif pour le dossier « Requalification de la Place François Prigent » Tranche 2, c'est-à-dire les travaux et études réalisés en 2023.

Elle récapitule les grands axes du programme :

- concevoir un ré-aménagement en douceur de la place en tirant parti de l'existant (matériaux, végétation). Cela comprend un nouvel espace public à imaginer avec la démolition du Mille Club
- clarifier les usages de la place (marcher/circuler/stationner/se poser)
- repenser les flux de circulations, les accès aux différents équipements et aux riverains
- redonner une place plus importante aux piétons et à la convivialité (accueil d'associations, de fêtes) tout en maintenant une offre importante de stationnement
- favoriser la convivialité en travaillant notamment sur la végétalisation, la place de la nature et la conception d'un mobilier contextualisé

- recréer des conditions de sol favorable au développement des arbres
- imaginer plusieurs scénarios du ré-aménagement de la place avec le maintien plus ou moins partiel des tilleuls à partir d'un sondage de sol à faire
- préserver ou reconquérir la perméabilité des sols
- valoriser les ressources et savoir-faire locaux (par exemple le travail de plessage des saules de l'association de vannerie)
- concevoir un projet d'éclairage sobre et économique axé sur les cheminements piétons.

Le coût total des travaux Tranche 1 et Tranche 2 (études, travaux, prestations diverses, SPS...) est estimé à 450 000 €HT pour une dépense réalisée en 2022 de 67 347 euros.

Mme le Maire rappelle les subventions déjà obtenues : 60 000 euros au titre de la DETR, 100 000 euros au titre de la DSIL et 43 796 euros du Département au titre du Pacte 2030 Volet 1 Année 2022 Tranche 1.

Les travaux de la tranche 2 sont estimés à 382 653 euros.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département au titre du « Pacte Finistère 2030 » volet 1 « Aide aux projets communaux » pour le dossier « Requalification de la Place François Prigent » Tranche 2, c'est-à-dire les études et travaux réalisés en 2023.

### **Aménagement de Lanveguen : point sur le dossier**

Mme le Maire fait le point sur le projet d'aménagement de Lanveguen. Le cabinet ECR, maître d'œuvre, associé au cabinet NIVEZ, travaille actuellement sur un avant-projet qui sera présenté prochainement au conseil municipal.

Mme le Maire rappelle que ce projet est subventionné à hauteur de 100 000 euros par le Département dans le dispositif Pacte 2030 Volet 2 « Projets structurants d'intérêt communautaire » 2023 à 2025 au titre de la mobilité douce et tout spécialement les pistes cyclables.

### **Arrêt de bus de Lanveguen : demande de subvention à la Région**

Mme le Maire précise que, dans le cadre de l'aménagement de Lanveguen, une attention particulière est portée à l'aménagement de l'arrêt de car. La Région Bretagne, qui a la compétence « Transports scolaires » peut subventionner cet

aménagement si ses préconisations sont respectées. Le cahier des charges est très précis. Le maître d'œuvre du projet s'engage à le respecter.

Lanveguen est un hameau important de PLOUENAN, situé sur la route de Kerlaudy (RD 65) qui regroupe environ 60 familles. Après l'effacement des réseaux aériens et la rénovation des réseaux eaux usées et eau potable, il est indispensable de refaire les chaussées. Les élus ont donc engagé une réflexion sur ce réaménagement très important avec pour objectifs : l'embellissement et cadre de vie du hameau, l'aménagement de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière, l'aménagement visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse, l'aménagement de pistes cyclables afin de permettre aux cyclistes de rejoindre le bourg de PLOUENAN en toute sécurité par la piste cyclable de la RD 65 (route de Kerlaudy), les véloroutes du territoire et à terme Saint Pol de Léon et Roscoff par les futures pistes cyclables sur la RD 75 et sur la route du Moustier.

C'est un hameau attractif car proche, d'une part, des voies d'accès aux services de PLOUENAN (voie cyclable RD 65), d'autre part de la voie express de Morlaix et Saint Pol de Léon. Ce hameau jouxte les zones d'activités communautaires récentes et les anciennes zones d'activités communales de Kerlaudy, zones qui engendrent de nombreux emplois.

Mme le Maire précise que, dans le cadre de cet aménagement, une attention particulière est portée à l'aménagement de l'arrêt de car. La Région Bretagne peut subventionner cet aménagement si ses préconisations sont respectées. Le cahier des charges est très précis. Le maître d'œuvre du projet s'engage à le respecter.

Le coût de cet aménagement est estimé à 15 000 €HT et peut être subventionné par la Région à hauteur de 70 %.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Bretagne à hauteur de 70% du coût estimé de 15 000 €HT,

Autorise Mme le Maire à signer la convention de financement qui sera proposé par la Région Bretagne.

**Aménagement de Lanveguen : Opération « Le conseil départemental plante 500 000 arbres »**

Dans le cadre de l'aménagement de LANVEGUEN, Mme le Maire propose de créer « une petite forêt » sur le délaissé communal situé au Nord du quartier.

Elle suggère d'y planter des arbres fruitiers. Cette opération peut être éligible au dispositif « Le conseil départemental plante 500 000 arbres ».

En effet, dans le cadre des actions « Un Finistère durable », le conseil départemental soutient financièrement, jusqu'à 80%, et techniquement les collectivités qui s'engagent dans la plantation d'arbres. Ces aides sont proposées aux communes qui agissent pour freiner le réchauffement climatique, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et préserver notre cadre de vie. Le Département du Finistère peut subventionner ce dispositif à hauteur de 80 %.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'idée de créer « une petite forêt » plantée de fruitiers dans le cadre de l'aménagement de Lanveguen,

Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif « Le conseil départemental plante 500 000 arbres ».

### **Equipement de la commune en vidéo-protection : appels à projet « DETR 2023 » et « Fonds interministériel de prévention de la délinquance »**

Mme le Maire rappelle que, par délibération du 21 septembre 2022, le conseil municipal avait décidé d'engager une réflexion sur la vidéo-protection.

En effet, la vidéo-protection se développe dans les collectivités de moyenne importance et en zone rurale.

Ce dispositif a prouvé son efficacité en matière de sécurité dans les zones où la sécurité relève de la gendarmerie nationale. De plus, la technologie a fait de rapides progrès et on observe une baisse significative des coûts.

La vidéo-protection consiste à placer des caméras de surveillance dans des lieux publics pour prévenir et lutter efficacement contre tout acte de malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction...). Elle permet de surveiller, dissuader, détecter, identifier.

Néanmoins, elle doit répondre à des conditions strictes d'emploi et être agréé par la gendarmerie pour bénéficier d'aides de l'Etat. Elle doit s'intégrer dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance.

C'est pourquoi, l'Adjudant-Chef Stéphane MEHEUX, accompagné de la lieutenant BEROULE, a présenté à l'ensemble des membres du conseil municipal, le 3 novembre 2022, ce dispositif. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de lui confier la rédaction d'un diagnostic de sûreté sur la commune de PLOUENAN, après visite sur le terrain le 7 décembre 2022.

Elle précise que l'Etat subventionne ces investissements dans le cadre de la DETR et dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance qui porte une attention particulière aux projets de vidéo-protection disposant d'innovations technologiques.

Mme le Maire propose d'inscrire un crédit de 90 000 euros pour équiper les points sensibles de la commune.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce projet et décide de poursuivre une réflexion sur la sûreté de façon globale en collaboration avec la Gendarmerie Nationale,

Décide d'inscrire un budget de 90 000 euros pour déployer ce dispositif,

Précise l'importance de déployer un matériel de bonne qualité technologique,

Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR Programmation 2023 Opérations relevant d'une priorité n°2 « Développement de la vidéo-protection (systèmes agréés par la police ou la gendarmerie) », auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance Programmes S et K Appel à projets 2023 et auprès de tout autre organisme privé ou public susceptible de financer cet équipement,

Autorise Mme le Maire à solliciter, dès réception du rapport de sûreté, des devis et à contracter la meilleure offre.

### **Archivage**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre à jour les archives municipales. Elle propose au conseil municipal de recruter une personne qualifiée pour réaliser ce travail.

Elle précise que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels en raison d'un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à recruter, pour un mois renouvelable un mois, un agent pour assurer des fonctions d'archiviste relevant de la catégorie A du cadre d'emplois de conservation du patrimoine à temps complet en application de l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le traitement de cet agent sera basé sur l'indice brut 778, indice majoré 640.

Cette mission sera réalisée en février 2023.

### **Utilisation des crédits par anticipation**

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui stipule que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire sollicite du conseil municipal cette autorisation.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'article ci-dessus,

A l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

### **Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan : présentation des rapports 2021 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif.**

Mme le Maire présente les rapports 2021 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et le service public d'assainissement collectif.

Ces rapports ont été adoptés par le comité syndical du 21 novembre 2022. Chaque conseiller a été destinataire de ces rapports et a pu en prendre connaissance avant la séance.

M. Jean-Michel SEVERE, délégué au syndicat des eaux et d'assainissement de PLOUENAN, explique qu'il n'y a pas d'augmentation de prévue pour 2023.

En 2026, les compétences « Eau » et « Assainissement » deviendront des compétences communautaires.



## **Gestion du personnel**

Mme le Maire informe le conseil municipal que M. Daniel PALUT est nommé, suite au départ de Thomas BROCHOT, responsable des services techniques depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

## **Questions diverses**

### **Eclairage public et délestages automatiques des armoires de commande de l'éclairage public en cas d'alerte EcoWatt**

Mme le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune peut contribuer à diminuer les pics de consommation et notamment l'impact de l'éclairage public en réduisant son fonctionnement lors des alertes EcoWatt.

En effet, la consommation d'électricité s'annonce tendue cet hiver et à certaines heures l'éclairage ne constitue pas une nécessité absolue.

La commission « Commission Environnement, cadre de vie, urbanisme, habitat, développement économique » réunie le 4 octobre 2022 pour réfléchir sur cette problématique propose de modifier les horaires de l'éclairage public :

#### **Anciens horaires de l'éclairage public**

Du lundi au vendredi	6h30/22h30
Samedi et dimanche	7h/22h30

#### **Nouveaux horaires du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai**

Du lundi au dimanche	7h/21h
Samedi horloges Balyzan et route de Pont Eon	7h/22h30

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Valide les nouveaux horaires d'éclairage public,

Autorise les délestages automatiques des armoires de commande de l'éclairage public en cas d'alerte EcoWatt et durant les pics de consommation principalement entre 18h et 20h,

Autorise Mme le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

## **Affaires foncières**

Mme le Maire présente deux dossiers de demande de régularisation foncière qui vont être examinés plus précisément pour être soumis à délibération au prochain conseil municipal :

**Armorique Habitat** : échanges de parcelles entre Armorique Habitat et la commune de PLOUENAN

- Cité Kerbrug : Armorique Habitat cède 64 m<sup>2</sup> à la commune
- Cité Ker Ean : Armorique Habitat cède 14 m<sup>2</sup> à la commune  
La commune cède 117,23 m<sup>2</sup> à Armorique Habitat

**Kerbalanec** : échange entre les conjoints LE BIAN et la commune pour régulariser un chemin.

#### **Foodtruck : demande d'emplacement**

M. MONCUS rend compte de son entretien avec Manon DELAURENT et Marie PENTIER. Elles sollicitent un emplacement pour leur foodtruck « L'assiette du Léon » sur la place François Prigent, une fois par semaine.

Leur concept : un foodtruck basé autour de la cuisine simple, familiale et éthique avec des produits de saison et locaux, pour se sentir comme à la maison même en mangeant à l'extérieur.

Leur activité débiterait en mars/avril, à la fin des travaux de la place François Prigent. Le droit de place est de 36 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Manon DELAURENT et Marie PENTIER à installer leur foodtruck « L'assiette du Léon » sur la place François Prigent, une fois par semaine, le vendredi midi. Le droit de place est de 36 euros par mois.

#### **Noël des enfants dans les écoles**

Le 12 décembre 2022, au Cristal, les enfants des écoles ont assisté, avec grand plaisir, à un spectacle de magicien, spectacle offert par la commune pour fêter Noël.

#### **Noël des anciens**

Mme Anne MARC explique que, comme chaque année le CCAS va distribuer des colis de NOEL aux personnes en maison de retraite, aux personnes à domicile de 90 ans et plus et à toutes les personnes âgées isolées et malades de plus de 75 ans

qui ne pouvaient, de ce fait, venir au repas offert le 6 octobre 2022 dans le cadre de la « Semaine bleue ».

### **Composition des colis**

**Colis femmes à domicile** (31 personnes) : papillotes, napolitain, pile, eau de cologne

**Colis hommes à domicile** (15 personnes) : papillotes, napolitain, pile, vin

**Colis couple** (un couple) : un colis homme et un colis femme

**Colis Maison de retraite** (36 personnes) :

- Femme : papillotes, gel douche, eau de cologne, napolitain
- Homme : papillotes, gel douche, eau de cologne, napolitain

### **Noël des employés communaux**

Pour Noël, Mme le Maire propose d'offrir aux employés communaux des chèques cadeaux « Haut Finistère » d'une valeur de 50 euros par agent et de 30 euros par enfant jusqu'à 14 ans et une boîte de chocolats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve et autorise Mme le Maire à passer la commande correspondante.

Mme le Maire précise que le CNAS offre également des chèques cadeaux aux enfants des agents jusqu'à 10 ans d'une valeur de 30 euros.

### **Cérémonie des vœux**

La traditionnelle cérémonie des Vœux aura lieu le 6 janvier 2023 à 18h30 au Cristal.

### **Villes et Villages fleuris**

Mme le Maire rappelle que le jury régional du concours « Villes et Villages fleuris » a visité la commune en juillet 2022. L'objectif était de maintenir la deuxième fleur à défaut d'obtenir une troisième.

La remise des prix a lieu le jeudi 19 janvier 2023 à 10H au Conseil régional de RENNES.

### **Groupement d'achat d'énergie du SDEF : simulation pour 2023**

Mme le Maire donne lecture des simulations du SDEF concernant le coût de l'électricité et du gaz pour 2023 :

- Electricité : augmentation de 123% soit de 21 227 euros à 100 204 euros
- Gaz : augmentation de 372 % soit de 21 227 euros à 100 204 euros

La séance est levée à 22H30

Aline CHEVAUCHER, maire

Karine KERNEIS, secrétaire

MONCUS Olivier	MARC Anne		LE BOULCH Véronique
SAILLOUR Maël	GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESTRE Marie-Yvonne
HIRRIEN Jean-Jacques			SEVERE Jean-Michel
	CAZUC Denis	KERBIRIOU Guislaine	KERNEIS Karine
	JEZEQUEL Ronan		VILLENEUVE Michaël
QUILLEVERE Mélanie	PENNORS Laëtitia		